



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Question écrite n° 106910

Texte de la question

M. Manuel Aeschlimann appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conditions d'accueil et de sécurité réservées aux passagers du terminal 2 A de l'aéroport Paris - Charles-de-Gaulle. En effet, des membres du personnel de cet aéroport et des passagers se plaignent du manque d'effectif et de moyens dont disposent les équipes de déminage. Le renforcement des mesures de sûreté et les contrôles accrus des bagages des voyageurs ont considérablement augmenté le nombre d'interventions des équipes de déminage dans l'enceinte du terminal 2 A Charles-de-Gaulle (quatre alertes en moyenne par semaine dans la zone « États-Unis »). Or, d'après les éléments portés à ma connaissance, il faut compter trente à quarante minutes avant que l'intervention de l'équipe de déminage soit opérationnelle, retardant ainsi le départ des vols et occasionnant des gênes certaines pour les voyageurs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir prendre en compte la situation des passagers et le manque d'effectif des équipes de déminage pour mieux réguler le trafic de ce terminal.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Aeschlimann](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106910

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10790